

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE EN DATE DU 2 juin 2022

Présents : cf. liste annexe

Secrétaire de séance : Christian GUÉNOLÉ

Date de la convocation du Conseil de Communauté : 23 mai 2022

Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle multi-activités d'Arlanc.

Délibération n°2

ABATTOIR INTERCOMMUNAL – RÉALISATION D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

Vu l'état des lieux financier et les prospectives présentées au Conseil le 5 mai 2022 ;

M. le Président rappelle que lors du dernier Conseil l'assemblée a fait le choix du scénario « Service » ;

M. le Président explique qu'afin d'assurer le paiement des salaires et des charges, il va être nécessaire de procéder à la réalisation d'une ligne de trésorerie. Il proposera que cette ligne soit de 150 000 € afin de couvrir le déficit prévisionnel présenté le 5 mai (148 000 €) ;

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- d'autoriser M. le Président à souscrire une ligne de trésorerie pour la régie à autonomie financière de l'abattoir à hauteur de 150 000 €.
- de charger M. le Président de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Daniel FORESTIER

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée ou affichée le

